NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4100232 - Vallée de la Seille (secteur amont et petite Seille)

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 10
6. GESTION DU SITE 10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR4100232

1.3 Appellation du site

Vallée de la Seille (secteur amont et petite Seille)

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

31/08/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Lorraine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000018570937

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,58361°

Latitude : 48,7825°

2.2 Superficie totale

1477 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
41	Lorraine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
54	Meurthe-et-Moselle	1 %
57	Moselle	99 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
57018	AMELECOURT
57090	BLANCHE-EGLISE
57132	CHATEAU-SALINS
57177	DIEUZE
57183	DONNELAY
57247	GERBECOURT
57295	HARAUCOURT-SUR-SEILLE
57353	JUVELIZE
57397	LEY
57399	LEZEY
57423	LUBECOURT
57448	MARSAL
54374	MONCEL-SUR-SEILLE
57490	MOYENVIC
57493	MULCEY

57558	PUTTIGNY
57621	SAINT-MEDARD
57625	SALONNES
57270	VAL-DE-BRIDE
57702	VAXY
57712	VIC-SUR-SEILLE
57754	XANREY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1310 *Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses*		6,51 *(0,44 %)*		M	A	C	B	B
1340 *Prés-salés intérieurs*	X	740 *(50,1 %)*		M	A	A	B	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0 *(0 %)*		P	D			
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		13,6 *(0,92 %)*		G	B	C	C	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p	1	10	i	R	P	C	B	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p	10	100	i	P	P	C	B	C	C
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p	1	1	i	P	M	C	C	C	C
I	1060	*Lycaena dispar*	p	1	1	i	P	DD	D			

F	1149	*Cobitis taenia*	p	1	1	i	P	DD	D			
A	1193	*Bombina variegata*	p	1	310	i	P	G	C	B	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	r	1	500	i	P	G	C	B	B	A
M	1324	*Myotis myotis*	r	1	300	i	P	G	C	B	C	B
F	5315	*Cottus perifretum*	p	1	1	i	P	G	C	C	C	C
F	5339	*Rhodeus amarus*	p	1	10	i	P	G	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Salamandra salamandra*									X	
A		*Triturus alpestris*										X
A		*Bufo bufo*									X	
A		*Hyla arborea*					X				X	
A		*Bufo calamita*										X
B		*Ixobrychus minutus*							X		X	
B		*Egretta alba*	1	2	i							X

B		*Ciconia ciconia*	1	1	i						X	
B		*Numenius arquata*			i	P			X		X	
B		*Milvus migrans*									X	
B		*Milvus milvus*							X		X	
B		*Circus aeruginosus*							X		X	
B		*Circus cyaneus*									X	
B		*Circus pygargus*							X		X	
B		*Crex crex*			i	P			X		X	
B		*Motacilla flava*			i	P			X		X	
B		*Lanius collurio*			i	P			X		X	
B		*Saxicola rubetra*			i	P			X		X	
M		*Pipistrellus pipistrellus*			i	P			X		X	
P		*Alopecurus bulbosus*			i	P						X
P		*Bupleurum tenuissimum*			i	P						X
P		*Carex hordeistichos*			i	P			X			
P		*Cerastium dubium*			i	P						X
P		*Ranunculus baudotii*			i	P						X
P		*Ruppia maritima*			i	P						X
P		*Salicornia ramosissima*			i	P						X
P		*Salicornia vicensis*			i	P				X		
P		*Samolus valerandi*			i	P						X
P		*Scorzonera laciniata*			i	P						X
P		*Triglochin maritima*			i	P						X

P		*Scirpus lacustris subsp. tabernaemontani*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	31 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	12 %
N14 : Prairies ameliorées	29 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	27 %

Autres caractéristiques du site

Terrains sédimentaires avec marnes en fond de vallée et alluvions tourbeux. En fond de vallée des couches de sel alternent avec des couches de marnes ou l'eau percole, formant une vallée alluviale halophile. La vallée présente des pentes douces.

Vulnérabilité
: Difficultés de gestion des prairies lorsqu'elles sont situées en dehors des zones inondables.

4.2 Qualité et importance

Ensemble de prairies, marais et sources salées. Les prés salés en secteur continental ont un intérêt exceptionnel. Les dix secteurs halophiles d'intérêt patrimonial majeur ont fait l'objet d'acquisitions ponctuelles dans le cadre d'une ACNAT.

Le site Natura 2000 comprend également la plus importante colonie de mise bas du Vespertilion à oreilles échancrées en Lorraine. Cette colonie est mixte avec le Grand murin. L'importance des effectifs du Vespertilion à oreilles échancrées confère au site un intérêt national pour l'espèce.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
L	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		O

L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		O
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
L	A10	Remembrement agricole		O
L	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		O
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		O
L	B02.03	Elimination du sous-bois		O
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		O
L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		O
L	D01.02	Routes, autoroutes		O
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		O
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	D02.09	Autres formes de transport d'énergie		O
L	D04.02	Aérodromes, héliports		O
L	E01.01	Urbanisation continue		O
L	E02	Zones industrielles ou commerciales		O
L	E03	Décharges		O
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
L	H	Pollution		O

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A04	Pâturage		O

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

4.5 Documentation

Document d'objectifs en cours de réalisation ; finalisation prévue pour mi 2003.

- Cartographie de la végétation de la vallée alluviale halophile de la Seille, UPRES (F. MONY, S. MULLER) université de Metz, nov 2000

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	9 %
80	Parc naturel régional	70 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Lorraine	*	70%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc naturel régional de Lorraine

Adresse : 1 Rue du Quai 54700 Pont-à-Mousson

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/106_FR4100232_Seille_DOCOB_mai2003(synthèse+cartes).pdf

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Les actions déjà engagées sur le site :

De 1993 à 1997, le Parc Naturel Régional de Lorraine et le Conservatoire des Sites Lorrains ont animé conjointement un programme ACNAT de préservation de la vallée de la Seille. Arrivé à échéance en mars 1997, ce programme a permis l'acquisition d'environ 122 hectares de sources salées et prairies halophiles. 4,7 hectares ont par ailleurs été loués à des collectivités locales.

En complément, un programme de mesures agri-environnementales "Vallée de la Seille", animé par l'ADASEA avec le soutien de la profession agricole a abouti à la mise en place de près de 500 hectares de contrats article "21-24" pour une durée de 5 années.

Le Conservatoire des Sites Lorrains assure actuellement la gestion de 78 hectares avec la collaboration de 20 exploitants agricoles qui bénéficient de contrats article 21-24.

Un CTE collectif "prairies remarquables du Saulnois" a été validé en 2001 ; il prévoit une gestion extensive des prairies et la limitation des intrants sur les prairies les plus halophiles.

Le Document d'objectif du site a été validé par le comité de pilotage le 19 mai 2003.